A travers les Publications : Vient de paraître aux éditions du journal « Batalha » Cité Rouge, dans ce livre préfacé par Gorge Ramos, l'auteur entend exposer et situer la situation sociale. Pour paraître : Les Chants Solitaires de ma vie et Les Chants Nus de Meleckt Ravitch, traduit en portuga's par George l'amos. Nos lecteurs se souviennent que ce fut le Néo qui le premièr publia ces chants dont nous devons la traduction à notre correspondant polonais, le camarade S. Lew.

Du Siam: Nous recevons le journal The Siam Observer, dans le numéro du 17 octobre nous avons lu un article sur le naturisme, avec des commentaires bienveillants à l'égard du correspondant du Néo-Naturien.

Indes Néerlandaises: Les naturistes sont, paraît-il, mal vus dans ce pays; on ne leur ménage pas les tracasseries, et les autorités vont jusqu'à les expulser, comme ce fut le cas pour ce pauvre Darling, en 1017.

Lors de son passage en ce pays, le camarade Corval fue, lui aussi, victime de ces iniquités; il nous autorise à signaler son cas, il ne nous cache pas la désillusion que lui imposèrent les Théosophes de ce pays (où sont les illusions d'antan) qui non seulement le chargèrent, lui, membre de la Société Théosophique, mais encore, pour plaire aux autorités, le chasserent du local.

Il nous signale tout spécialement l'attitude déplorable du président et du vice-président de la Loge Théosophique de Batavia. Ce brave Corval ne nous cache pas qu'après de pareilles désillusions sa démission serait... possible.

A part cette question d'ordre privé — si je puis m'exprimer ainsi — je tiens à protester publiquement contre l'attitude parfiale du Consul de France à Batavia, lequel se mit délibérément au service de l'iniquité.

Hes Canaries: Notre correspondant nous informe qu'il prépare pour les lecteurs du Néo-Naturien une petite relation sur la vie en ces îles, nous espérons pouvoir la publier prochainement.

Dans une de ses lettres il nous parle des habitants de l'île Ténériffe qui, dit-il ne sont pas végétariens mais qui cependant consomment beaucoup de lameles, de bananes et de pommes de terre. Les paysans sont peu habilles, marchent pieds nus; enfin il nous chante « ce beau pays si doux ».

Une remarque cependant : « les plus beaux fruits, les plus beaux légumes sont exportes en Angleterre ».

De Vienne: Notre camarade Fontanien nous informé qu'il va prochainement partir pour Costa-Lica; la il rejoindra des camarades déjà installés, ainsi que deux camarades new-yorkais partis ces jours deraiers.

Nous ayans reçu trop tard pour l'inserer dans ce numero une note relative à la formation d'une ligue pour la « Recommissance de l'Objection de Conscience ».

Le Gerant : H. LE FEVRE.

Thouars. - Imprimerie du Progrès.

2° Série. — Nº 43 Prix : 7 fr. 75 Décembre 23-Janvier 1924

# LE NÉO-NATURIEN

Beauté Liberté

REVUE

Art et 'Nature

des Idées Philosophiques & Naturiennes



# Le "Néo-Naturien"

Revue Mensuelle des Idées Philosophiques et Naturiennes

# Directeur-Fondateur: Henry LE FÈVRE

Adresser tout ce qui concerne la Rodaction et l'Administration à CHATILLON-SUR-THOUET, près Parthenay (Deux-Secres)

Chèque postal : Bureau de Paris (1et Arrondt) C. C. 378-26.

#### **ABONNEWENTS:**

FRANCE		ETRANGER	
5 Exemplaires		5 Exemplaires	4 fr. 25
40 Exemplaires	7 fr. »»	40 Exemplaires	8 fr. »»

Le Néo-Naturien parait le 10 de chaque mois.

#### SOMMAIRE

Nº 15 : Décembre 23-Janvier 1924

Essai de Naturographie	HENRY LE FÈVRE.
Naturiennes	Louis Rimbault.
Sur le fonctionnement de la Cité Vegetalienne L'Aurore	"Terre Libénée ". Aug. Trousset.
De la Fraternite (Constatations) (suite) Apiculture	GÉRARD DE LAGAZE-DUTHIERS. DAVID et GERMAINE.
Lettres de nos Correspondants : Voix d'Espagne	LÉON R. HADJÈS. G. BACAT.
Lettre d' Allemagne O Nature	RAOUL BOUCHERON, Pr PAUL ROBIEN,
Recettes Vegetaliennes Les Ecrits, les Paroles et les Faits.	CH. DOLL. Camarade GABY.
Autour du Globe	Mikrosaggelos, Le Naturocrate.
dessin de	F. Larapidie.

A toute lettre nécessitant une réponse, prière de joindre un timbre.

Pour tous envois de fonds concernant le Néo-Naturien ou la Librairie, prière de se servir du Chèque-Postal et d'observer la formule suivante:

Henry Le Fèvre, Publiciste, Châtillon-sur-Thouet près Parthenay (2-Sèvres) C. C. 378.26 Bureau de Paris (1er Arrond')

# Essai de Naturographie

# Sismes, Evolution, Equilibre et Vie naturelle

Les tremblements de terre sont les soubresants logiques de l'évolution de la terre et de l'univers. L'on sait que la matière se fit, se transforma à travers l'espace et à travers le temps. L'on sent et l'on voit que certaines parties du globe terrestre sont encore des centres d'évolution de la matière, ces terres que j'appellerais non assises, sont comme des vastes flots d'écume solidifiée, au-dessus d'une mer profonde, telle est la caractéristique de certaines régions de notre globe.

La Nature, cette force puissante, n'est pas responsable — si je puis m'exprimer ainsi — des villes qui s'effondrent, ensevelissant sous elles de malheureux humains. C'est l'homme qui est antilogique — devant la surpopulation qu'il a créée — d'habiter sur des terres non assises et surtout de pousser la folie d'y construire des villes avec leurs cortèges de lourds édifices, de maisons hautes, bâties de matériaux lourds, tuant les êtres sur qui ils tombent. Des villes, des hautes maisons, de lourds véhicules pour de gros trafics sur une croûte de terre non durcie! telles sont les causes du plus grand nombre des cas de mortalité par tremblements de terre.

Qui sait? Si l'homme continue à se reproduire, peut-être ira-t-il habiter sur les volcans! ou bien au pôle Nord!!

En tous cas, il est certain que l'homme, comme tous les « animaux de la création », du fait qu'il est sur la terre, a droit aux subsides nécessaires à sa vie, et cela, naturellement, sans exploitation aucune, rien que par la flore que la nature a mise autour de lui (c'est le droit à la vie). Il en est de même pour les autres espèces animales, mais avec cette différence que les lois d'équilibre naturel les régissent mieux que nous par le seul fait que ces espèces se sélectionnent et s'équilibrent entre elles.

Je m'explique: si, dans une région, dans un territoire quelconque, il y avait eu des herbivores en surnombre, à tel point que la végétation ne puisse plus suffire, que serait-il advenu? La dégénérescence chez ces animaux, puis la disparition de ces espèces.

Mais les lois d'équilibre naturel sont là, les carnivores font inconsciemment leur œuvre, ils accomplissent leur mission insoupçonnée, ils limitent.

Les carnivores eux-mêmes furent limités entre eux à travers les temps et aussi par l'homme.

Qu'il y ait des chèvres en masses non normales dans une région, c'est la disparition de tous arbustes et même de tous arbres naissants, c'est la sécheresse, c'est la désolation. A travers l'histoire de la terre et de la vie, il y eut des précédents semblables, mais ils ne furent que partiels et avec le temps l'équilibre se refit.

Les rongeurs sont limités principalement par les rapaces et encore ils le seraient plus et le furent davantage à travers les âges, dans un milieu naturel où l'homme détruisait moins certains rapaces et où, enfin, les rongeurs ne s'abritaient pas derrière le cortège de l'homme.

Les insectes furent, jusqu'à nos jours, limités par les oiseaux ; c'est la raison sans doute pour laquelle la flore fut longtemps merveilleuse et ne s'étiola que tout récemment dans les régions où l'homme, après avoir détruit les naturels éliminateurs, usa de la chimie pour tout polluer, tout intoxiquer.

1

Puisqu'il n'y a plus, ou presque d'animaux pour limiter l'homme dans sa progression numérique, puisque les tremblements de terre ne sont pas des facteurs de limitation, il nous reste à présent à étudier, pour savoir si l'homme ne se tuera pas par sa trop grande quantité, sa mauvaise qualité, sa folie progressiste industrialiste qui le pousse à s'empoisonner, à s'étioler, à s'atrophier, à faire de lui un dégénéré et de la forme sociale une société décadente.

Se limitera-t-il par la qualité et la raréfaction? Peut-être, quand il verra un globe terrestre sans forêts, avec une flore amoindrie, appauvrie et insuffisante à le nourrir. Problème également à étudier.

Mais reste un des plus vastes problèmes à élucider, celui qui consiste à connaître le rôle des petites vies, des microbes, pourquoi ils n'ont pas intervenu dans les époques lointaines où la terre peu peuplée ne connaissait pas nos maux. Viennent-ils limiter l'homme quand il est à l'étroit et qu'il étouffe? Quand if est dégénéré?

Pourquoi furent-ils chose négligeable, pourquoi sont-ils dangereux de nos jours? Evidemment pour les raisons données plus haut. Mais, à l'observateur, il semble bizarre que leur puissance aille grandissante parallèlement au machiavélisme bouleverseur du civilisé, à sa dégénérescence, à son surnombre. Sont-ils des agents de limitation? Resteront-ils les maîtres de l'Univers?

Cette grave question sera très certainement traitée par des personnes plus autorisées que moi, mais qu'importe; du reste je ne manquerai pas d'y associer mon très humble effort.

L'homme se ressaisira-t-il ? Retournera-t-il à la Nature ?

Une humanité qui envisage d'aller dans la Lune! (1) de perforer la Terre, d'assécher les couches pétrolifères, d'éventrer le sol pour sortir les dernières couches de houille, est une humanité approchant à sa fin.

Pour ne pas que ces lignes sojent jugées comme désespérées, je ne manquerai pas de terminer par notre cri d'espoir.

L'homme ne peut vivre sans forêts, il a besoin d'air, de lumière, d'espace. Qu'il se limite dans sa reproduction, qu'il retourne à la Vie Naturelle, il pourra reconquérir Liberté, Beauté, Joie et Santé.

Les novers aussi !

On est parvenu à déterminer que la disparition du noyer est due aux deux causes suivantes : d'abord et principalement à un insecte carpocapse, papillon de l'ordre des Lépidoptères, dont la femelle dépose un œuf dans l'œil du fruit nouvellement noué.

Les chenilles ou vers de ce papillon dévorent l'intérieur du fruit, ensuite ils se réfugient sous l'écorce des arbres d'où ils sortent au printemps.

Devant les ravages causés par ces insectes, ravages que la science de l'homme ne peut vaincre, et aussi devant les offres tentantes de l'industrie du bois (1), les cultivateurs n'ont vu qu'une chose : abattre les arbres, les livrer à l'industrie et ne plus en replanter, voilà tout ce que l'on à su faire. Pas une seule fois, l'on ne s'est èlevé contre l'extermination des oiseaux insectivores, tels l'engoulevent, le gobe-mouche, etc..., qui, jusqu'à nos époques, avaient été les naturels éliminateurs de ces insectes nuisibles aux plantations préférées de l'homme.

Quand l'on songé que des insectivores comme l'engoulevent absorbent de gros papillons de cochylis, de gros coléoptères, des phalènes, des cousins, des teignes, des papillons de toutes sortes par douzaines et par cinquantaines en une seule soirée, l'on se demandent à quoi songent les massacreurs civilisés?

L'exportation du lin russe a été de 41.000 tonnes métriques au cours de l'année (1er octobre 22 au 30 septembre 23).

Pendant le mois de Mai, il a été exporté du Port de Patras (Grèce), 82,586 tonnes brutes de raisins secs (d'après les Annales Antialcooliques que dirige notre ami le D<sup>r</sup> Legrain, de Villejuif. L'on vois que le raisin sec a des amateurs, et l'on dis que les raisins français désséchés feraient le même profit. Qu'attends-t-on?

<sup>(1)</sup> Et oui, les journaux de ces derniers temps nous annonçaient une nouvelle conception de l'aviation, l'avion-fusée, pouvant donner une vitesse approximative de 1.800 mètres à la minute et enfin, plus tard, aller à la Lune et en revenir en 4 jours!

<sup>(1)</sup> L'on sait que le bois du noyer est fort recherché dans l'industrie, principalement pour faire des crosses de fusils et enfin pour l'aviation. Je me souviens avoir lu, dans une revue agricole professionnelle, voici quelques années déjà, un article de M. Méline, ancien ministre de l'Agriculture, où il était écrit que « l'aviation était la cause de la disparition des novers ». Le titre même l'indiquait.

# APPEL

# à l'action des Consciences naturiennes !

F. Michaely

#### Naturien!

Tu n'auras de mérite à t'amuser du croyant qui paie ses prières pour gagner le paradis, et condamner le toxicomane, pourfendeur de laideurs sociales, rêveur de « paradis futur », immolant sa liberté à l'usine pour payer un lourd tribut aux marchands de mots — qui feront leur chemin—que si tu leur démontres, à tous deux, qu'il n'est d'autre paradis que celui qu'on se donne.

Aussi, examine ta conscience, et pour prouver à d'autres qu'on peut se créer du bonheur n'attend

pas qu'on te le donne.

Pas un naturophile : naturien, naturiste, néo-naturien, naturocrate, végétarien, végétalien, fruitarien, etc., n'aura manqué de se réjouir de l'initiative qui consiste à créer, aux environs de Tours, la première cité végétalienne.

### POURQUOI?

Parce que tout homme de conscience rêve l'évasion d'un milieu de perversion morale et physique où l'hypocrisie, le mensonge, la paresse, la prostitution et le vol ont pris force d'institutions.

Parce qu'il n'est d'autre voie pour « arriver » dans ce monde de laideurs, que tromper, duper, frapper et se déshonorer, même au nom de l'idéal!

Parce qu'il n'est d'autres fins, sur cette terre souillée, contaminée, minée et ruinée que la maladie, la folie et la déchéance.

#### ET CEPENDANT!

Qu'ont fait les hommes pour endiguer les fléaux et traquer les loups et les hyènes qui pullulent sur les ruines de l'humanité?

Après s'être débarrassé des dieux — de leur imagination — devant lesquels ils se sont prosternés, redoutant leur colère;

après avoir renversé les bastilles et dressé mille barricades devant les forces du mal; après avoir consenti les sacrifices les plus meurtriers dans des révolutions sans lendemain; après avoir espéré dans les mots de : christianisme, libéralisme, socialisme, anarchisme; après avoir remplacé les bannières blanches par des rouges et des noires, les hommes désignés sous le vocable « MATÉRIEL HUMAIN », sont l'enjeu misérable d'un ordinaire marché signé d'un nom de diplomate, de financier, ou d'un politicien ayant le pouvoir de couvrir la terre de charniers engendrant la peste, la folie ou le suicide!

Syphilis, tuberculose, cancer, encéphalite léthargique, alcoolisme, cocaïnisme, morphinisme, tabagisme, caféïsme, etc., voilà le résultat de quelques milliers d'années consacrées au triomphe des « idées » — peut-être — mais certainement au détriment de l'individu, qui entraîne la bête dans sa dégénérescence, dans

sa perversion, dans sa course vers la mort.

L'histoire nous montre que les peuples ont souvent changé d'idées mais sans rien changer à leur fausse conception de la vie.

Il ne fallait à l'homme qu'une bonne méthode de vie pour s'harmoniser en la nature qu'il aime, et il a préféré "raisonner", jusqu'à la déraison; il a vécu pour plus discuter et non pas discuté pour mieux vivre!

Quelques hommes clairvoyants ont cependant réagi, et, de cette situation, presque désespérée, est né, sous leurs efforts et l'exemple de leur vie saine, bienveillante et logique, LE VÉGÉTALISME régénérant physiquement, moralement les hommes, EN LIBÉRANT LA TERRE DE SES MAUX.

## QU'EST-CE QUE LE VÉGÉTALISME?

Est-ce une idée, est-ce un dogme, une morale, une philosophie, une politique, est-ce une forme de pouvoir, d'autorité, est-ce une entité?

Non! Le végétalisme, c'est une conception nouvelle de vie rationnelle, utile, libre et fraternelle.

Repousser toute nourriture animale et tous produits tirés de

l'animal; se refuser à consommer tout ce qui a été industrialisé et devient cause de servitude humaine et animale, pour vivre harmonieusement en la Nature voilà ce que propose et fait le végétalien.

Le végétalisme, c'est la NON-COOPÉRATION à toutes les entreprises de spoliation, à tous les facteurs de domination et de servitude, basés sur la violence, enrichissant les industriels du malheur et les mercantis de la dépravation, qui

spéculent sur la dégénération des humains.

Le végétalisme, lui, n'a pas écrit de morale, n'a pas prescrit de lois, ni établi de frontières; il donne à l'humanité en esclavage un moyen initial, propre à libérer les hommes de tous les commerces coupables, de toutes les exploitations fratricides, qui reposent sur la fraude, la concurrence, la haine et ont la guerre comme fin.

Le végétalisme, c'est la TERRE LIBÉRÉE des cultures malfaisantes, parasitaires qui la couvrent dans sa plus grande étendue. Le végétalisme restituera aux hommes, enfin libres, les espaces immenses consacrés à l'élevage (?) des animaux sacrifiés au canibalisme, menaçant encore la civilisation.

Le végétalisme débarassera des horizons bleus des palais élevés au culte de la bêtise, de la vanité et du mensonge industrialisé, où la corruption, le scandale, la scélératesse et l'infamie, tiennent librement commerce.

### ET POURTANT!

Qu'ont donné les hommes pour assurer le triomphe du Suprême et de l'Idéal, de la Pensée, de la Raison, de la Justice et de la Vérité, tous ces mots bassement exploités par les marchands du temple, les politiciens et les bagouticiens qui

grouillent aux pieds de toutes les puissances?

Nobles hommes! Ils ont sculpté les idoles de bonté et d'amour pour lesquelles ils se sont dépouillés de l'indispensable nécessaire, et, ne trouvant pas le sacrifice assez idéal, ils s'immolaient dans des supplices les plus effroyables, croyant ainsi assurer à leurs frères, tous désespérés, la miséricorde des divinités!

Pauvres hommes! Ils ont chacun consacré toute une vie d'efforts désintéressés pour l'édification des basiliques, desquelles ils croyaient s'élever assez haut, pour gagner le ciel et s'évader de leur bonne terre à jamais maudite!

Fiers hommes! Il n'est pas une maternelle patrie où les bagnes, construits de leurs mains, n'abritent souvent les plus dignes d'entre eux ; il n'est pas un coin de terre qui ne soit arrosé du sang d'un supplicié, victime de l'idéal, offert en holocauste aux entités : Dieu, Patrie, Révolution!

### HOMME, MON FRÈRE!

Mélie-t il on te sera découvrir d'autres "ciels", asin que tu ignores toujours la terre!

Et alors, QUE T'APPORTE LE VÉGÉTA-LISME?

Le végétalisme, c'est le retour à la TERRE LIBÉRÉE de tout ce qui entrave l'essor de la vie, industrialise la science, demestique la conscience et s'eppose au libre jeu des lois naturelles.

HEUREUX HOMMES! Ceux qui collaboreront et et vivrons dans la cité idéale d'où seront bannies la souffrance inutile et la servitude des êtres sensibles.

Heureux temps! où les hommes libérés des entraves morales, sociales et économiques qui les enchaînent au passé, à la mort, travailleront à la réalisation d'un rêve bien humain : vivre dans la perfection de soi-même avec le désir d'initier d'autres hommes au bon sens, à l'harmonie, à la beauté!

Louis RIMBAULT.

# Souscription pour le Néo-Naturien

#### QUINZIÈME LISTE

Derzelle, o fr. 95; Belly, à Arles, 1 fr. 50; David et Germaine (Espagne), 2 fr.; Ernest Garnier, 5 fr.; Droler, 1 fr.; Raoul Boucheron (Brèsil), 10 f.; Denzler, 1 fr. 50; Rainero (Californie), 4 fr.; Michelin, 5 fr.; Hovel (Algérie), o fr. 50; R. Peyronnet, o fr. 50; M. Chatains, 3 fr.; « Fover Végétahen », 40, rue Mathis, Paris, 50 fr.; Société d'Études Techniques et d'Enseignement Général, 88, rue Pelleport, Paris, 20 fr.; No 1 Charles, 3 fr., Papillon, 20 fr.; Antoine Alzine, 3 fr.; Sagasti Louis, 2 fr. 25; Varennes Albert, 1 fr. 25; Frédéric Macé, 7 fr. 50; Richard Adrien, 3 fr. Roques Jean, 7 fr.; Schéna, 1 fr.; E. Boulay, 2 fr.; Gustave Racat (Canada), 9 fr.; G. Butaud, 10 fr.; Mlle Veuillod, 10 fr. — Total de la présente liste: 174 fr. 25. — Merci à nos fidèles amis.

Jane Garel

#### EXTRAIT

# des Dispositions Générales

SUR LE

# Fonctionnement de la Cité Végétalienne

"TERRE LIBÉRÉE "

Les Végétaliens ne veulent pas être orgueilleux ou assez vains pour croire imposer, à une cité d'hommes libres, les règles d'une éthique.

Ce qui suit est plutôt dédié à l'esprit malveillant des mauvais bergers aux mains blanches, qui brocantent leur idéal à tant la ligne, en attendant qu'ils se casent ou se « reposent » et qui dénient à tout mouton le pouvoir de s'évader, pour mieux vivre de sa laine.

C'est aussi une infication donnant à celui qui n'est pas Végétalien ou au Végétarien qui n'y a pas pensé l'idée de ce que peut être l'existence entre Végétaliens qui suppriment de leur vie tout ce qui, non seulement polue la source et corrompt l'atmosphère, mais supprime l'exploitation entre les hommes et le sacrifice des êtres sensibles.

Les Végétaliens savent bien qu'en écartant de leur vie tout ce qui illusionne, abruti, perverti, dégénère et tue, ils coupent les vivres aux spéculateurs du Verbe, et qu'ils auront difficilement bonne presse.

Aussi ne s'étouneront-ils pas d'avoir pour ennemis jurés tous les dillettantes de la Révolution, les littérateurs du Mal, les poètes et les bardes de la Misère, les marchands du Temple Individualiste, les toxicomanes rédempteurs de l'Humanité, et les spéculateurs du pèché, en un mot, tous les « amants de la Société » qui, juchés sur les fumiers sociaux s'ingénient à maintenir leur clientèle, de plus en plus exploitée, de plus en plus dégénérée, en la payant de... mots.

Quant à ceux qui sont sincères ! Nous leur demandons ce qu'ils perdraient à être Végétaliens.

monmon

SUR LES PROPOSITIONS QUI SUIVENT, il sera accepté toutes indications pouvant aider au développement d'une bonne harmonie entre des hommes résolus de donner à leurs semblables, le meilleur enseignement pratique d'une vie nouvelle, s'inspirant à la fois de la Nature et de l'acquit des exactes connaissances humaines :

40 hectares de bonne terre, un site charmant dans une contrée humaine dénommée « Jardin de la France » ; ces 40 hectares ainsi distribués :

4 hectares de terres cultivées, 2 hectares de prés cultivables, 2 hectares de bois. 2 hectares de vignes produisant un excellent raisin de consommation. Nombreux arbres fruitiers de toutes natures, bâtiments à remanier selon la conception architecturale et artistique propres à une vie rationnelle et vraiment libératrice. Une habitation particulière sera édifiée, avec le concours du bénéficiaire pour chaque sociétaire ou ménage de sociétaires.

Potager individuel de 1000 mètres environ, et 1500 mètres pour un ménage laissé à la libre initiative du sociétaire pour tous bénéfices avonables qu'il peut tirer de sa mise en culture.

Sur huit hectares, gros travaux de culture exécutés en commun avec un livre d'heures permettant de régler le partage des récoltes au prorata des efforts individuels, librement consentis, sous déduction des frais généraux relatifs à ces travaux.

Atelier propre à l'exercice libre de toutes recherches et de toutes professions précieuses et attravantes.

Entreprise en commun (concours obligatoire), et par le principe de la division du travail, de tous travaux, de toutes industries utilitaires permettant l'apprentissage rapide de toutes pratiques rendant l'homme utile à lui-même et secourable à tous.

- a) L'effort consenti par chaque sociétaire, dans ces industries, sera inscrit sur un tableau d'ordre, qui permettra au sociétaire de régler cet effort en proportion du temps (fixé à 2 heures par exemple) que, journellement, l'on devra fournir. Ces industries, assurant en premier lieu, la ration quoticienne de pain utile à chacun, et en particulier aux enfants élevés aux frais de la Cité.
- a bis) En dehors de ces deux seules heures (présumées) de travail obligatoire, il pourra être donné, par les sociétaires, qui y consentiraient librement, une part nouvelle de collaboration, réclamée par l'urgence des commandes à livrer, donnant lieu à une rétribution calculée sur les bénéfices réalisés, par chaque entreprise, au prorata des efforts consentis.
- b) Les 3000 francs (voir art. 3) souscrits par le sociétaire, vivant à la Cité, ne pouvant suffire à lui procurer les locaux et le matériel

nécessaires à l'apprentissage de sa vie d'artiste de la vie libre et saine, les premiers bénéfices provenant de ces industries, entreprises en commun, seront réservés au remboursement des parts consenties par les souscripteurs non sociétaires.

- c) Les parts de souscripteurs non sociétaires et les avances consenties (en trop perçu) par les sociétaires, routes mounées, les bénéfices des industries seront consactés, suivant les indications fournies par le tableau d'ordre, à libérer les sociétaires aptes à faire école s'ils le veulent dans la contrée de leur choix. Voilà un moyen idéal de travailler utilement et vivement à son affranchissement intégral, sans jamais être un exploité ni un exploiteur.
- d) Les sociétaires s'établissant à vie dans une « Terre Libérée » continueront à fournir leur concours à ces industries pour satisfaire aux besoins d'entretien de la Cité et constituer un fond de réserve donnant, à la Cité, le moyen d'assurer, à tout sociétaire, en âge d'aspirer au repos et surtout si ses conditions physiques l'exigent, la possibilité de vivre entouré de soins et d'affection, bien dus à un homme qui aura vécu pour l'exemple d'une bonne vie et aussi d'une belle fin.

Pavillon de malades pensionnaires et préventorium d'enfants de l'intérieur et de l'extérieur, où les sociétaires — en service à tour de rôle — s'éduqueront pratiquement sur la valeur alimentaire; et prophylactique du végétalisme. Enseignement clinique de la thérapeutique alimentaire végétalienne avec les données les plus étendues de cette science, qui reste a crééer : la vraie médecine, celle qui prévient, celle pour laquelle on ne diplôme pas, avec laquelle on ne ment ni n'exploite.

Ecole de petits et grands s'inspirant d'une méthode nouvelle de pédagogie objective développant l'initiative libre, permettant à tous, sous la direction d'un instituteur, de s'instruire mutuellement, jusqu'à la vérité implicitement.

Pavillon de visiteurs (séjour payé, maximum 45 jours) et pavillon réservé aux vieillards sans ressources, parents des societaires, faciliteront les indispensables relations avec les sympathies de l'extérieur.

- e) Les profits de ces institutions seront versés à la caisse d'amortissement des prêts nécessaires à l'eur fondation.
- f) Une part de ces bénéfices sera réservée à la caisse de solidarité de la Cité.

Il y a quatre sortes de collaborations à l'œuvre de « Terre Libérée » :

4º Les pionniers végétaliens qui, inscrits ou non comme souscrivants, travailleront en volontaires à l'organisation préliminaire des lieux; tous frais d'achats de fournitures, matériaux et outillage nécessités par les travaux de réfection des bâtiments, ainsi que l'entretien des pionniers, à la charge de la Cité. 2º Les coopérateurs souscrivants (inscription illimitée), administrant la Cité, après versement minimum de cent francs versés en une on plusieurs fractions.

3º Les sociétaires, VEGÉTALIENS DE FAIT, admis à vivre à la Cité après versement de trois mille trancs, versés en une ou plusieurs échéances. Toute part de souscription est indivisible ; la Cité ne reconnaîtra qu'an seul propriétaire pour chaque action : celui qui l'a souscripte. L'associé quittant l'Association, sa part de souscription ne pourra être cédée qu'après consultation des associés réunis.

4º Les parts souscrites avec désintéressements, consacrées à l'œuvre de propagande entreprise par la Cité au moyen de conférences, de publications, ou de démonstrations pratiques, qu'elle sera appelée à donner en tous lieux et en toutes circonstances.

A) — La priorité d'admission au titre de sociétaire, admis à vivre dans la Cité, est acquise, par ancienneté d'inscription, au coopérateur ayant souscrit 3000 francs.

Exceptionnellement, pourront être admis, parmi les coopérateurs souscrivants, les éléments indispensables au bon fonctionnement de la Cité, ayant des compétences professionnelles leur permettant, par un travail déterminé, de compléter leur part de souscription.

L'apport d'outils ou de matériel nécessaires aux industries et aux institutions de la Cité, pourra entrer pour la moitié dans la part de souscription du coopérateur admis à vivre dans la Cité.

B) — Le nombre des sociétaires adultes, appelés à habiter la Cité, est fixé au nombre de 20 maximum.

Les candidats sociétaires en surnombre seront appelés à remplir les vacaires, au fur et à mesure qu'elles se présenteront, étant entendu qu'au bout de quelques années, suffisantes à l'étude des connaissances exactes qui font un homme fort, sain, libre et secourable, il sera donné à celui-ci tous concours lui permettant de quitter la Cité en individu accompli et s'affirmer comme tel.

- C —Les parts de souscripteurs, non sociétaires, ne sont productives d'aucun intérêt. Ces souscripteurs bénéficiant pour eux et pour leur famille de la priorité pour la faveur d'un séjour de repos, de congé de maladie ou d'études dans la Cité, ainsi que pour le placement de leurs enfants au préventorium, on à l'école de la Cité.
- D) La part des souscripteurs sociétaires : minimum 3000 fr. (fournis en un ou plusieurs versements), est soumise à une rétenue annuelle de 6 p. 0/0 affectée aux frais nécessités par l'amortissement des frais d'installation des services et du matériel consacrés aux multiples apprentissages du sociétaire, (concourrant à son éducation d'homme libre), ainsi qu'à l'entretien des locaux mis à sa disposition.
- E) Le prélèvement de ce taux, prévaut par un motif d'ordre moral, qui veut que, par extinction de l'emprunt du sociétaire,

personne ne puisse revendiquer le titre de propriétaire, tout en étant assuré, par des dispositions spéciales, notariées et à vie, de la libre occupation de l'habitat, commun à chaque sociétaire, sans autres redevances.

- F) Au-dessus de 3000 francs (les souscriptions étant illimitées), cette disposition ne s'applique pas à ce supplément de souscription étant remboursable, au même titre que la part des coopérateurs, non sociétaires.
- G) Ces versements supplémentaires apportent, au sociétaire qui y consent, par le placement infiniment moral de son capital, un bénéfice, le plus grand qu'il peut espérer réaliser, par l'avantage que lui procure le fonctionnement, le plus rapide et le plus complet, des institutions de la Cité, œ wrant à son affranchissement.
- H) Le remboursement des parts s'effectuera automatiquement au fur et à mesure que les bénéfices des industries permettraient à la Cité de se libérer, afin de constituer, au plus tôt, les réserves nécessaires à l'établissement des sociétaires aptes à faire école ou désirant vivre en individus libres, dont l'exemple de vie, offrirait aux hommes l'enseignement d'une existence élevée et réellement sociable.
- Le remboursement des sommes restant inscrites au compte du sociétaire, partant pour un motif quelconque de la Cité, devra s'opérer dans les six mois à compter de la demande, écrite par lui, adressée à cet effet à l'administrateur délégué.
- J) La Cité Végétalienne basera toute la morale de son action régénératrice des consciences à prouver que le végétalisme peut amener l'homme (en puissance de toutes ses facultés reconquises ou s'affinant par l'exercice de cette pratique de vie pure). à se suffire à lui-même; donc, la consécration de cette preuve ne pourra être fournie que lorsque la dernière part de souscripteur sera remboursée.
- K) Les parts de souscrivants désintéressées seront réservées à la caisse de propagande végétalienne entreprise par la Cité (voir 4°).
- L) Le conseil des souscripteurs, sociétaires ou non, constitué selon les dispositions légales régissant ces associations, est appelé à administrer financièrement la Cité jusqu'au jour où celle-ci comprendra moins de dix sociétaires adultes établis.

A partir de 40 sociétaires installés, la Cité est pleinement administrée par ces derniers, sous le contrôle des coopérateurs.

- M) La Cité est administrée par un conseil hebdomadaire réunissant tous les sociétaires. Les sociétaires, à tour de rôle, seront appelés à la fonction d'administrateur de semaine. Cet administrateur sera aidé dans sa charge par un suppléant lui succédant la semaine suivante.
- N) L'administrateur de semaine est chargé d'appliquer les décisions du conseil et d'assurer toute collaboration utile dans les services collectifs.

- O) Il est désigné, pour 6 mois, un administrateur délégué et un suppléant, lui succédant dans la fonction, pour représenter la Cité dans ses rapports extérieurs et à l'effet de toutes formalités d'ordre administratif ou juridique engageant la responsabilité de la Cité, l'administrateur général est chargé de la comptabilité de la Cité.
- P) Aucune fonction n'est rétribuée; une table commune sera dressée, aux frais de la Cité, pour toutes les personnes occupées EFFECTIVEMENT à des travaux ou des occupations d'ordre collectif; seuls les déplacements à l'extérieur de la Cité sont remboursés.
- Q) Les deux conseils : de coopérateurs et de sociétaires, sont appelés à se prononcer sur tous motifs d'exclusion, qui ne pourront être prononcés que s'ils réunissent les 3/4 des voix de leurs inscrits.

Sont exclus de droit tous sociétaires qui, manifestement, introdaisent dans la Cité des animaux destinés à la spéculation, à l'exploitation ou à la consommation.

Il en sera de même pour tout sociétaire salariant un autre homme, ou se livrant à des commerces, à des emplois ou à des actes incompatibles avec les directions naturelles qu'impliquent une méthode de vie libératrice.

L'exploitation d'un local, n'étant pas plus morale que l'exploitation tout court, aucune sous-location ne saurait être tolérée.

Attendu que tous ceux qui derogent à des conventions librement acceptees, ne sont pas egalement responsables : toute exclusion sera subordonnée à l'examen des conditions materielles, physiques et psychiques, dans lesquelles se trouverait l'intéressé au moment de l'execution des faits determinant sa demande d'exclusion (voir art. U).

Est considéré comme démissionnaire tout sociétaire absent de la Cité pendant plus de trois mois de l'année et pendant plus de 6 mois consécutifs, à moins de cas de force majeure reconnu tel par le conseil de la Cité.

Sera considéré comme démissionnaire de droit, le sociétaire qui, dans l'espace de deux ans au plus, aura marqué, par des absences répétées, au tableau d'ordre des industries, garantissant le remboursement des prêts fournis à la Cité pour le développement de ses institutions, un déficit dépassant la valeur de son inscription; cette réserve ne s'applique pas aux sociétaires garantis par les dispositions prises à l'alinéa (d).

- R) Les deux sexes sont égaux en droits et en obligations. La compagne, considérée comme indépendante, possédera, si elle le revendique, sa part individuelle, en toute autonomie.
- S) La Cité reconnait l'obligation de prendre à sa charge l'entretien, l'éducation et l'instruction des enfants du sociétaire, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 18 ans.

A partir de cet âge, l'enfant élevé dans la Cité, ou entrant avant l'âge de 12 ans dans la Cité, sera en droit de revendiquer ses droits de sociétaire, sans autres redevances. Les parents peuvent se charger, partiellement ou totalement, de l'éducation de leurs enfants. Il restera à déterminer dans quelle part, les sociétaires enlevant leurs enfants de la Cité avant 18 ans, après les durs sacrifices consentis pour les élever, on pourrait tenir comptables les parents, des frais relatifs à cette charge, dont la Cité n'aurait nulle compensation.

Les mères, de préférence employées au préventorium d'enfants, pourront, si elles le désirent, élever leurs enfants jusqu'à l'âge de deux ans ; la Cité dégageant toute responsabilité de ce fait.

 En considération de cette charge, dont la mère ferait les frais, chaque mère élevant son enfant sera considérée comme accomplissant, pendant deux ans, des heures de travail collectif, indépendamment de la solidarité qui doit s'exercer envers elle dans un milieu ou la Nature est seule loi.

T) — Pendant un mois ou par fractions correspondant à un mois et par roulement, chaque sociétaire pourra se libérer de toutes charges dans la Cité; ce temps de repos sera employé par le bénéficiaire comme il l'entendra.

Le repos hebdomadaire consiste en la suppression du travail collectif: les services communs seront assurés en tenant compte du tour de repos de chacun des sociétaires appelés à ses services.

Toute proposition valable, faite par un sociétaire, pour l'organisation d'un repos plus grand ou de vacances plus étendues, sera examinée par le Conseil des Sociétaires, afin de tronver, sans nuire aux engagements pris par la Cité, les conditions les plus rationnelles pouvant donner le plus de liberté à l'individu.

U) — La conception de vie végétalienne, réduisant les besoins de l'hômme, dans des proportions où son exploitation devient un moyen naturel de dépenser sans déficit, les forces et les bénéfices qu'il peut récupérer :

Il ne saurait être question, dans l'organisation d'une Cité végétalienne, de prendre d'autres dispositions contre l'exploitation de l'homme ou de l'animal, contre le vol et la prostitution, contre l'usure et le placement de fonds dans des opérations de bourse, les paris ou l'introduction de mœurs mercantiles dans les échanges et les services consentis entre sociétaires, (voir art. Q).

- V) Un magasin coopératif sera annexé à la Cité, où les productions particulières des sociétaires seront exposées, afin de régnlariser les échanges et assûrer aux sociétaires une meilleure économie dans leur budget, pour ce qui concerne les produits nécessaires à une bonne pratique de vie naturienne; l'association devant, en principe se suffire à elle-même.
- W) Le Végétalisme mettant en action tous les principes humains sur lesquels se fondent les morales, les philosophies et les idées religieuses, par l'état de conscience qu'il apporte à ceux qui se confient à sa méthode, l'association « Terre Libérée » ne se pla-

cera sous l'égide d'aucune doctrine, d'aucun dogme, d'aucune religion établis.

- X) En cas de dissolution, la liquidation s'opèrera selon le mode prescrit par l'Assemblée générale, s'inspirant des dispositions qui laissent à vie, le droit d'occupation de son habitat au sociétaire ayant satisfait à toutes ses obligations et prenant à sa charge la part des frais lui incombant, du fait de la liquidation.
- Y) Si, après extinction de tout le passif, il restait un excédent, cet excédent serait réparti, d'une part entre les membres disposés à continuer à vivre, sur les lieux, selon les principes déjà établis, et d'autre part à l'Ecole Agricole de pratique Végétalienne de Bascon, ou à défaut, à toute autre institution de propagande naturienne choisie par l'Assemblée délibérant sur ce cas.
- Z) En cas de différent grave ou de contestation de principe entre un membre ou un organe et la Cité le différent ne sera pas porté devant la justice officielle, ainsi que tout membre s'y engage.

Un Conseil arbitral composé de 3 à 5 membres, formé des mililitants naturiens les plus autorisés, non souscrivants à l'œuvre, et sollicités à cet effet, sera appelé à juger, sans appel, après délibération préalable de l'Assemblée générable, qui déléguera, pour consultation, 2 de ses membres.

### Dispositions transitoires

Les membres fondateurs ont pour mission de gérer la Cité jusqu'à l'entrée en activité des sociétaires et prendre toutes les initiatives qui leur paraîtraient utiles pour activer l'organisation préliminaire des lieux et faire toute propagande utile autour de l'œuvre.

Jusqu'à ce moment, ils rempliront, aux Assemblées générales, le même rôle, avec le même pouvoir que les sociétaires. Leur présence effective, à ces Assemblées, n'est pas exigible s'ils déléguent un rapporteur pouvant donner toutes indications et tous renseignements sur la marche des travaux en cours et sur tous marchés à traiter à cet effet.

### APPEL!

Toi, naturophile, vois ce que d'autres hommes ont déjà consenti de sacrifices pour t'amener à la plus juste conception de la vie ; vois ce que l'œuvre de « Terre Libérée » peut encore te donner d'indications dans la pratique d'une existence sans esclavage, sans douleurs, sans regrets :

Apprentiscage de la vie innocente et bienfaisante; science de

l'économie rationnelle ; initiation à l'action préventive du mal et à la découverte de toi-même ; enseignement du savoir, de l'art et des industries utilitaires exempts de servitude ; pratiques de toutes professions utiles et attrayantes, aidant à se suffire à soi-même, voilà ce que « Terre Libérée » doit apporter à l'homme, qui doit avoir confiance en lui avant de ne rien tenter à son compte.

Ami Naturien, si tu ne peux, de suite, rejoindre « Terre Libérée », consacre un peu de cette richesse, inutile entre tes mains inexpérimentées, que la scientifique méthode végétalienne t'a donnée sans que tu n'apportât, jusqu'alors, de contribution sérieuse aux initiatives te servant et qui, sans ton concours, pourraient demander la vie aux pionniers s'epuisant à les réaliser à ton profit.

Qui que tu sois, homme libre de toutes les latitudes, lecteur de nos revues, nous te connaissons, et laisse-nous nous étonner si ton nom ne devait pas s'inscrire à l'œuvre de Tours. Penses qu'un jour prochain, tu partiras vers « Terre Libérée », où tu y dirigeras le désespéré attiré vers toi par le renom de réelle fraternité que te confère la qualité de Naturien.

De Rémy de GOURMONT :

« Le sourire appelle le sourire. Pour être heureux, il faut faire D'abord les gestes de bonheur... »

Camarade, reçois le salut fra ernel de

« TERRE LIBÉRÉE ».

### Ont déjà souscrit :

### Parts désintéressées réservées à la propagande :

W, à Argenteuil et 250 francs « Aux Amis de Bascon ».	250	francs
M. Méton, Vouvray (Indre-et-Loir)	100	-
Maurice Dachez, Paris	500	-
Recette de la Conférence donnée à Paris, le 24 Novembre 1923 avec le concours de Han Ryner, du Dr Legrain et de Louis Rimbault	470	
Parts de Coopérateurs et Sociétaires :		
M. Fahy, Paris	1500	
M. Marcel Casi, Paris	200	-
M. L. Radix at sa compagne, Amiens,	1000	
M. Ursent, Villers Bretonneux	25	_
M. Rabiller, Paris	100	_
M. R. Courtois, Paris	100	-
M. Furon (Eure)	1000	-
M. L. Rimbault, Paris.	1000	The !

#### Au 15 Décembre, en pourparler pour inscription et concours assurés de :

MM. Aubry, Fata, Lafontaine, Lagarde, de Tours; M<sup>me</sup> Clémence Rimbault à Bascon; MM. Fumagalli à Milan, G. Guilpain à Châteauroux, Henry Le Fèvre, directeur du *Néo-Naturien*, M<sup>me</sup> Gabrielle Lallemand à Paris, A. Dury à Paris, Ch. Fouyer à Bascon, M. Fernand à Paris, etc.

On ne saurait trop presser nos amis de s'inscrire d'autant plus vivement, à cette œuvre parfaitement humaine, qu'un versement de 20.000 francs doit être souscrit le 24 janvier prochain, à l'effet de l'achat des terres et du solde des frais engagés jusqu'à ce jour; ce n'est qu'à ces conditions que TERRE LIBÉRÉE sera ou ne sera pas!

Le départ des pionniers — végétaliens ouvriers de toutes corporations — agrait lieu vers le 18 Février 1924.

Réunion des camarades s'intéressant à l'œuvre de « Terre Libérée », tous les Mardis soir à 20 h. 30, au siège de la Société d'Etudes techniques et d'Enseignement général, 88, rue Pelleport, Paris (Métro : Pelleport).

Envoyer toute correspondance, demande de renseignements et mandats à Louis Rimbault, même adresse.

# L'AURORE

La tentative «La Terre libérée » de L. Rimbault est des plus louable, ainsi que celle d'Equilibre social du camarade Papin, d'une conception plus éclectique. Tout cela après Bascon, l'Intégrale temoigne de la vitalité de nos idées, et de leur progrés de réalisation et nous rapproche du but visé. Il faut ramener l'individu à la possession du sol. Si la masse populaire avait été plus tôt pénétrée de ce principe, nous n'assisterions pas au spectable lamentable de ces foules de chômeurs à qui on offre des milliards en papier monnaie hypothètique, pour satisfaire a des besoins tout ce qu'il y a de plus réels et de plus pressants. C'est alors que ces malheureux doivent penser : le moindre bout de jardin ferait mieux mon affaire. C'est en ces cas qu'éclate le puffisme de tous ces dirigeants, ces soi-disant hommes supérieurs, qui n'y comprennent pas plus que les autres dans la marche des événements, et qui n'ont, comme supériorité que l'orgueil et l'astuce pour imposer aux simples. A la phrase mélodramatique : le peuple murmure et demande du pain, le dirigeant ne manque jamais de répondre, in petto, mais je ne suis pas boulanger, moi. Et il ne sait que leur offrir... du papier, ah! tant qu'ils en veulent. Et cependant la terre continue de donner ses produits.

La situation critique de ces travailleurs vient des conceptions sociales anormales qui ont cours actuellement. Selon lesquelles l'homme tire sa subsistance d'un produit artificiel. Cela vient de la situation fausse ainsi créée dans laquelle l'homme ne peut vivre que par le produit de son travait. Celui-ci est mineur, il ne vit que par le charbon. Sa subsistance à lui, c'est du charbon transmué en aliment et en objets usuels. Qu'on n'ait plus besoin de charbon, qu'on utilise l'électricité cet homme meurt de faim. La terre eut-elle produit des montagnes de victuailles qu'il tomberait quand même d'inanition. Parce que ce qui le fait vivre c'est du charbon, c'est autre c'est du fer, ou du bois, ou du carton. Le dicton populaire n'est pas un mythe, il y a réellement des gens qui se cale avec des briques. Alors que le produit du travail doit servir à procurer du bien-être, mais non pas la nourriture et l'abri qui sont des éléments de vie que la Nature offre à tous les êtres sans leur poser la moindre condition.

A l'heure actuelle les masses populaires, sans s'en douter, retournent tout simplement à l'esclavage. L'artisan, le petit cultivateur tous les petits métiers qui permettaient à l'individu de vivre indépendant disparaissent. La mode est à l'association. On organise de tous côtés, on groupe mais on n'affranchi en rien l'individu, qui, au contraire se fond de plus en plus dans l'agrégat et qui dépend tonjours de quelqu'un pour obtenir ce dont i' a besoin même ce qui lui est le plus indispensable. La forme et les noms ont changés, ce n'est plus le maître dont on dépend, c'est le patron, le syndicat, la coopérative, le gouvernement, etc. Vous tournez vos regards de détresse vers l'Etat pour obtenir votre subsistance ho! hommes lorsqu'elle est à vos pieds. Cela pour avoir méconnus vos devoirs de reconnaissance envers la Terre, notre bonne mère nourrice à tous, pour l'avoir abandonnée, dédaignée comme des fils, je ne dirai pas ingrats, mais égarés. Pour avoir omis dans vos revendications de réclamer votre part du sol, pour vous être laissés éblouir par un mirifique salaire incertain, pour vous être contentés du platonique bulletin de vote. L'être normal tire sa subsistance des œuvres de la Nature et n'attend rien d'autrui. C'est une loi qu'il n'est sans danger de violer. Ainsi chacun devrait avoir une parcelle de terrain de laquelle il puisse toujours tirer une subsistance tout au moins élémentaire. Cela servirait de refuge et lui serait d'un secours précieux en cas de chomage, disette, grève, lock-ont, guerre etc, et corroborerait notablement les allocations du syndicat et du gouvernement. Par nos exemples nous montrons la voie véritable et sûre de l'émancipation, nous espérons ramener les humains à l'amour de la terre, et les convaincre de l'erreur fondamentale, de la faute qu'il y ent à s'en dessaisir complément. Dans cette intention j'avais tenté d'instituer la molécule individuelle, pouvant subsister par elle-même en tonte indépendance.

Mais, ouvrier d'industrie, natif d'une grande ville j'ignorais abso-. - lument tout de la vie des champs et de la culture du sol. Il m'a fallu

faire un apprentissage. C'est alors que je m'appereus combien toute notre science est vaine. La première chose qu'il est indispensable de savoir, c'est : trouver sa subsistance. C'est ce que les êtres normaux apprennent à leurs petits, tout d'abord, cela leur permet de vivre, et c'est infiniment plus utile que de connaître les prouesses d'un Napoléon ou d'un Bismarck. Des raisons de santé et le boulversement de ces dernières années, ne m'ont pas permis de pousuivre l'expérience jusqu'à résultat complet. Mais le peu que j'ai obtenu m'a démontré que la est le salut et qu'il n'y à qu'a persévérer. Je vois maintenant des essais du même genre qui sont tentés de divers côtés : Bascon, l'Intégrale et ces deux projets décrits dans le Nº 14 du Neo-Naturien et qui promettent des résultats probants.

Malheureusement notre état social contraint l'homme à acheter ce lopin de terre émancipateur, alors qu'en bonne logique cela devrait lui être alloué gratuitement et des sa jeunesse. La nature ne vend pas sa terre, ni ses fruits. Le renard n'économise pas pour acheter le terrain où il creusera son terrier. L'homme peut-il donc être considéré moins qu'une bête. Mais de plus, dans le cas qui nous occupe les détenteurs du sol ne manqueront pas de jouer à la hausse, en vertu de ce principe inique et antisocial que plus les gens ont besoin d'une chose, plus on doit leur faire paver cher. Nos amis sont ainsi conduits à avoir recours à la coopération. Nous nons trouvons alors en face du vice fondamental de nos organisations sociales, En ce qu'il faut acheter, en ce qu'il faut d'abord verser une somme, avant de connaître quel résultat on obtiendra. C'est toujours et en tout le système paye d'abord. La coopération a anssi son point faible elle ne vient pas en aide aux vrais miséreux. Ceux dont les salaires sont irréguliers et incertains, les mollasses, les nigauds, les mal armés, et puis aussi les malchanceux, car il n'y a pas de la place pour tout le monde, tous ceux enfin qui ne parviennent pas à faire face à leurs affaires, ne peuvent jouir des avantages qu'elle procure. et ce sont ceux-là, précisément, qui en ont le plus besoin.

Ceux-là seuls qui gagnent bien leur vie avec régularité et qui sont solides parviendront au but. La coopération c'est L'arme des gens bien casés. Néanmoins nos amis font très bien d'utiliser ce moven, dont le défaut tient, je le répéte, à nos défectueuses institutions et aussi à l'état d'esprit des hommes de nos jours. Pour arriver à la gratuité, il faudra changer la mentalité des hommes, c'est une œuvre ardue qui demandera du temps et qui s'accomplira à l'aide e d'exemples comme ceux dont il est questionici. Ces projets évidemment, sont ce qu'ou peut faire de mieux dans les conditions actuelle. C'est de la propagande par l'exemple s'appuvant sur l'expérience, il n'en peut être de meilleure ni de plus convaincante. Ces nouvelles tentatives d'émancipations sont d'un bon augure, elles sont la manifestation d'un nouvel ordre d'idées qui va se révéler. C'est peu encore, en apparence, mais c'est l'étincelle qui jaillit et dont le rayonnement va éclairer le monde. C'est avec joie que nous saluons cette aurore. Enfin! le jour se lève. Aug. TROUSSET.

La Dague, Nov. 1923.